



# Assemblée générale

Cinquante-troisième session

**61<sup>e</sup>** séance plénière  
mercredi 18 novembre 1998, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Operti . . . . . (Uruguay)

La séance est ouverte à 10 h 25.

## Point 157 de l'ordre du jour

### Bethléem 2000

#### Projet de résolution (A/53/L.37)

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Sénégal, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui va présenter le projet de résolution A/53/L.37.

**M. Ka** (Sénégal) : Dans un message sublime, notre Seigneur Jésus-Christ déclarait :

«Et paix sur moi le jour où je naquis, et le jour où je mourrai, et le jour où je serai ressuscité comme vivant!» (*Le Saint Coran, XIX:33*)

Quoi donc de plus naturel qu'à l'aube du troisième millénaire, une année soit consacrée à la célébration de la naissance de ce Seigneur de la paix.

Alors que le XX<sup>e</sup> siècle touche à sa fin, les peuples du monde entier attendent, avec une impatience croissante, l'arrivée du nouveau millénaire avec l'espoir d'un monde meilleur, d'un monde de paix, de réconciliation et de compréhension entre tous les peuples de toutes les régions du monde. La célébration du prochain millénaire sera

d'autant plus importante qu'elle marquera aussi le second millénaire de l'anniversaire de la naissance de Jésus-Christ à Bethléem, naissance qui a donné à cette petite ville de Bethléem, en Palestine, une importance culturelle et religieuse unique au cours des siècles. Cet événement est donc d'une importance monumentale, non seulement pour le peuple palestinien et le Moyen-Orient, mais aussi pour tous les croyants du monde et pour toute la communauté internationale.

La célébration du second millénaire de la naissance de notre Seigneur Jésus-Christ, à Bethléem, est d'autant plus symbolique qu'elle arrive à un moment où les peuples de cette région ont de nouvelles raisons et de nouveaux espoirs pour donner à la question de Palestine, une solution pacifique qui contribuerait à favoriser la paix, la stabilité et la prospérité dans la région. On espère aujourd'hui que cette commémoration annoncera l'aube d'une nouvelle ère de dialogue, de réconciliation, mais aussi de redressement économique pour les Palestiniens, les Israéliens et tous les peuples du Moyen-Orient.

Le nom de Bethléem évoque des scènes d'une rare beauté, rehaussées par des paysages remarquables à couper le souffle et par le métissage, dans une symbiose parfaite, des cultures orientale et occidentale. Malheureusement, des décennies de conflit ont altéré ces trésors admirables de Bethléem et ont eu un impact négatif sur l'infrastructure socioéconomique de la ville et à proximité. Nombre de magnifiques bâtiments ont alors besoin d'être restaurés et

les infrastructures de la ville doivent être remises en état, notamment en prévision de l'arrivée massive de pèlerins, de tous les coins du monde.

En réponse à l'appel lancé par le Président Yasser Arafat, Président de l'Autorité palestinienne, à la Conférence de soutien des droits inaliénables du peuple palestinien, tenue à Bruxelles en février 1998, le Comité a indiqué qu'il appuyait pleinement le projet Bethléem 2000 de l'Autorité palestinienne.

Ce projet inclut des manifestations culturelles commémoratives de caractère international, la remise en état et la modernisation des infrastructures de la ville, l'amélioration des services sociaux, sanitaires et de sécurité de base, la préservation de la riche histoire palestinienne et la fourniture de tous les services touristiques nécessaires.

La Conférence des participants au projet Bethléem 2000, qui s'est également tenue à Bruxelles en mai 1998, et à laquelle j'ai eu le privilège de participer, aux côtés du Président Arafat, du Président de la Commission européenne et du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a montré le large appui international dont bénéficiait ce projet de la part des gouvernements donateurs, des organisations du système des Nations Unies, de la Commission européenne, de l'UNESCO, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Banque mondiale, d'autres organisations intergouvernementales, du secteur privé, des médias et des organisations non gouvernementales. Le montant des contributions déjà fournies est extrêmement encourageant. Dans le même temps, il faut faire plus encore pour garantir le succès de cette initiative palestinienne louable, à un moment où le peuple palestinien demeure confronté à de graves difficultés.

Le Comité est fermement convaincu que la reconstruction des sites historiques dans cette terre sainte sera un hommage mérité à l'importance historique et religieuse de Bethléem à l'occasion de ce millénaire, et en particulier pour les générations futures pour lesquelles Bethléem sera toujours le symbole d'une harmonie spirituelle et culturelle durable. Le Comité estime également qu'une amélioration concrète sur le terrain au voisinage de Bethléem est nécessaire, notamment en ce qui concerne la garantie de la liberté de déplacement et d'accès libre, sans entrave, aux Lieux saints à Bethléem des fidèles de toutes les religions et de toutes les nationalités.

Le Comité fait tout ce qu'il peut pour informer et mobiliser l'opinion publique de toutes les régions à l'appui

de ce projet en l'intégrant dans son programme de réunions d'information et des activités d'information. C'est dans cette perspective, avec l'appui du Gouvernement italien, que le Comité organise à Rome, au début de l'année prochaine, une conférence internationale sur Bethléem, qui vise à promouvoir cette initiative et à assurer la plus large participation internationale possible à sa réalisation. La conférence sera l'occasion pour toutes les parties concernées d'intensifier le dialogue et la coopération pour la promotion de la paix et de la réconciliation, elle sera l'occasion d'examiner l'état d'avancement du projet et de déterminer les besoins en vue d'une mobilisation et d'un appui international supplémentaires.

Le succès de cette entreprise ne peut être assuré qu'avec l'engagement et la participation de la communauté internationale dans son ensemble. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pense que la célébration du millénaire à Bethléem est une occasion unique pour tous les peuples, quelles que soient leur confession, leur race et leur nationalité, de se réunir pour réfléchir sur les enseignements des messages irremplaçables de paix, de réconciliation et d'amour qui sont partis de ce carrefour de l'histoire et du monde.

Il ne saurait y avoir de meilleur moment pour réaffirmer notre foi dans ces messages éternels. Il ne saurait y avoir de meilleur moment pour que l'humanité se réconcilie avec elle-même, qu'elle panses les plaies infligées par les conflits passés pour enfin réaffirmer son désir d'une vie meilleure, pour tous, à l'aube du XXIe siècle.

Les événements marquant le millénaire à Bethléem doivent commencer à Noël 1999 et se poursuivre jusqu'à Pâques de l'an 2001.

À présent, au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution intitulé «Bethléem 2000». Tout d'abord, permettez-moi de saisir cette occasion pour annoncer que l'Algérie, le Guyana et le Niger se sont portés coauteurs de ce projet de résolution.

Dans le projet de résolution, l'Assemblée générale se réjouit de cet événement mondial et historique qui marquera à la fois la commémoration de la naissance de Jésus-Christ et le début du troisième millénaire. Elle s'associe de tout coeur à l'initiative palestinienne incarnée par le projet Bethléem 2000 et encourage la communauté internationale, notamment les organismes des Nations Unies, à prêter leur assistance à la réalisation des objectifs qui y sont énoncés. Pour que l'élan de cette commémoration puisse être canalisé

et soutenu dans un esprit de paix et de réconciliation au Moyen-Orient, il a de nouveau été demandé que la question intitulée «Bethléem 2000» soit inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

Je voudrais, au nom des auteurs du projet de résolution, présenter la modification suivante au premier alinéa du préambule. Les termes «Bethléem, en terre palestinienne» devraient être remplacés par «la ville palestinienne de Bethléem». L'ensemble de l'alinéa se lirait comme suit

*«Rappelant que la ville palestinienne de Bethléem est le lieu où est né Jésus-Christ et l'un des sites les plus chargés d'histoire et de sens de la planète,».*

*(L'orateur reprend en français)*

Permettez-moi d'exprimer la profonde gratitude du Comité aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont d'emblée embrassé l'idée du projet de Bethléem 2000 en lui apportant leur contribution et en soutenant l'esprit de cette initiative.

La présente résolution est le reflet de nos attentes et de nos aspirations communes pour un monde meilleur à l'aube du nouveau millénaire. Le Comité estime également que l'adoption par consensus de cette résolution contribuera à soutenir et à accompagner le processus de paix qui nous tient tous à coeur. J'engage donc tous les États Membres à appuyer cette résolution en l'adoptant, encore une fois, par consensus.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Avant de poursuivre, j'informe les Membres que j'ai reçu une lettre datée du 14 octobre 1998 du Représentant permanent de l'Andorre auprès des Nations Unies, qui, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour le mois d'octobre, demande à l'Assemblée générale d'entendre en séance plénière une déclaration de l'Observateur du Saint-Siège sur le point 157 de l'ordre du jour, intitulé «Bethléem 2000».

Compte tenu de l'importance de la question à l'examen, il est proposé que l'Assemblée générale prenne la décision d'entendre l'Observateur du Saint-Siège pendant le débat en séance plénière sur cette question. Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'objections à cette proposition?

*Il en est ainsi décidé.*

**M. Al-Kidwa** (Palestine) (*interprétation de l'arabe*) : Je prends la parole, au nom de ma délégation, au sujet d'un point nouveau et important inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, à savoir le point 157, intitulé «Bethléem 2000».

Suivant le calendrier grégorien, le XXe siècle et le deuxième millénaire s'achèveront avec l'année 1999/2000 et l'année 2000/2001 marquera le début du troisième millénaire pour la civilisation des hommes. La ville de Bethléem, en Palestine, prend une importance historique et symbolique de premier ordre en cette heure mémorable.

Bethléem est l'un des sites historiques et religieux les plus importants de la planète. En l'an 2000, le passé et l'avenir se rejoindront à Bethléem sous la forme d'un message d'espérance et de paix pour tous les peuples de la terre. Le monde célébrera le deux millième anniversaire de la naissance de Jésus-Christ dans la ville de Bethléem de même que l'avènement du nouveau millénaire. Cette célébration est d'une importance capitale, non seulement pour le peuple palestinien et la région du Moyen-Orient, mais aussi pour tous les croyants et l'ensemble de la communauté internationale. Cet événement a, de plus, des dimensions multiples — religieuses, historiques, et culturelles. Commémorer un événement aussi historique dans l'atmosphère de dignité, de magnificence et de fête qui lui sied est donc d'une importance primordiale.

La planification, l'organisation et les préparatifs de la commémoration et des festivités entourant cet événement majeur dans la ville de Bethléem représentent un immense effort que la population palestinienne et l'Autorité nationale palestinienne ont entrepris avec grand plaisir. Cet effort a commencé avec le lancement du projet Bethléem 2000 en 1997, lequel comprend un calendrier d'événements commémoratifs qui coïncideront avec Noël 1999, se poursuivront tout au long de l'année 2000 et s'achèveront à Pâques 2001. On estime à environ 2 millions le nombre de visiteurs qui se rendront à Bethléem pour fêter cette occasion historique coïncidant avec l'aube du nouveau millénaire. Toutefois, le peuple palestinien ne peut, à lui seul, mener à bien cette énorme entreprise.

Hélas, la ville de Bethléem, comme toutes les autres villes palestiniennes, a souffert des longues et dures années d'occupation. Elle est pourtant restée résolue, malgré les dégâts causés à ses infrastructures et en dépit du fait qu'elle a été interrompue dans sa croissance et dans sa progression de ville mondiale importante. Le peuple palestinien a donc

besoin de l'aide et de la participation de la communauté internationale. Cette aide est indispensable pour répondre avec succès aux multiples exigences de cette entreprise formidable pour que cette occasion historique soit une commémoration dans laquelle tous les peuples du monde pourront se réjouir.

Des efforts intensifs et concertés, une planification et des préparatifs soigneux et détaillés, et un financement suffisant sont des conditions élémentaires et essentielles au succès des célébrations de Bethléem 2000. C'est pourquoi le projet Bethléem 2000 comporte un programme constitué des six éléments suivants : manifestations, infrastructures, services, patrimoine culturel, développement touristique et développement du secteur privé. Le coût total du programme, sans compter les activités et le développement du secteur privé, est estimé pour le projet Bethléem 2000 à 336 millions de dollars.

Plusieurs pays donateurs, organismes de l'ONU, organisations intergouvernementales, institutions religieuses et internationales et autres, sont déjà engagés dans le projet Bethléem 2000 et y apportent d'ores et déjà leur contribution. Un pas important a été fait pour renforcer la participation de la communauté internationale au projet avec l'organisation de la Conférence des participants à Bethléem 2000 à Bruxelles les 11 et 12 mai 1998, en collaboration avec la Commission européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Banque mondiale. Cette Conférence a donné l'occasion aux responsables des gouvernements et des organisations non gouvernementales, au secteur privé, à la communauté financière internationale, aux institutions religieuses et culturelles et aux médias de contribuer au succès du projet Bethléem 2000 sous la forme d'apports financiers, d'investissements, de savoir-faire et d'activités de sensibilisation au niveau international.

Nous exprimons notre profonde reconnaissance à tous ceux qui ont généreusement contribué à ces efforts et qui ont coopéré avec l'Autorité nationale palestinienne et continuent de le faire dans le but d'assurer le plein succès de Bethléem 2000. Toutefois, nous pensons qu'une participation soutenue et accrue de la communauté internationale serait particulièrement bénéfique dans les domaines suivants : organisation générale et préparation de cet événement, contributions financières et techniques pour la préparation et participation aux événements et activités.

Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies contribuera de manière concrète à attirer l'attention des peuples du monde sur l'importance de cet événement

mondial et à faire de celui-ci une source d'espoir, de paix, de coexistence et de prospérité pour l'humanité tout entière. C'est dans cet esprit que le projet de résolution A/53/L.37, intitulé «Bethléem 2000», est aujourd'hui soumis à l'Assemblée. Ce texte a été rédigé avec l'intention de recueillir le soutien de l'ensemble des États Membres. Nous espérons par conséquent qu'il sera adopté par consensus.

Pour terminer, je voudrais adresser mes remerciements au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et, en particulier, à son président, le Représentant permanent du Sénégal, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, pour avoir fait preuve d'initiative en ce qui concerne cette question importante.

**M. Sucharipa** (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie — et l'État associé, Chypre, ainsi que le pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, le Liechtenstein, souscrivent également à cette déclaration.

Nous nous apprêtons à célébrer le deux millième anniversaire de la nativité à Bethléem et il est prévu que quelque deux millions de pèlerins et touristes visitent les sites archéologiques et religieux de la région. Cet afflux offrira une occasion unique de promouvoir le tourisme et la croissance et le développement économique indispensables de la région. En même temps, il s'agit d'un défi important qu'il faudra relever avec professionnalisme et en ayant recours à des moyens spécifiques en matière d'infrastructures et de services.

L'Union européenne se félicite donc du projet pilote Bethléem 2000 lancé par l'Autorité palestinienne, la municipalité de Bethléem et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) afin de préparer la ville de Bethléem pour le début du nouveau millénaire. Le projet prévoit la restauration de sites historiques, archéologiques et religieux importants par le biais d'actions concertées aux niveaux international et régional. De même, le secteur du tourisme sera développé de manière considérable pour que Bethléem reste une destination touristique bien après les 15 mois de célébration. L'Union européenne salue et encourage ces perspectives de développement.

Nous sommes heureux de constater que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a élargi son programme décennal de développement des infrastructures dans la région de Bethléem pour venir en appui au projet pilote. Dès le début de 1997, le PNUD a fourni une assistance en réalisant, entre autres, toute une série d'améliorations des infrastructures, venant en complément d'initiatives de développement des capacités du secteur touristique. Nous constatons avec satisfaction que ce travail a été réalisé en coordination étroite avec, notamment, la municipalité de Bethléem de façon à ce que les activités du PNUD soient intégrées dans la structure générale de l'Autorité palestinienne et qu'elles soient acceptables pour les résidents locaux.

Nous sommes également satisfaits de constater que la Banque mondiale, entre autres donateurs, apporte une importante contribution au projet afin de consolider les structures économiques et culturelles et les capacités de gestion des municipalités des environs de Bethléem et de promouvoir leur développement durable grâce à la promotion du tourisme et la création de produits. Le lancement de réformes institutionnelles et le renforcement des capacités devraient contribuer à la protection du patrimoine culturel dans la zone de Bethléem.

Une conférence sur Bethléem 2000 s'est tenue à Bruxelles les 11 et 12 mai 1998, avec la collaboration de la Commission européenne, du PNUD, de l'Unesco et de la Banque mondiale. Cette conférence — qui a bénéficié de l'appui logistique de la Commission européenne — avait pour objectif principal de mobiliser les donateurs du secteur public et privé ainsi que les investisseurs potentiels du secteur privé. La conférence s'est achevée sur les nombreuses promesses de contributions importantes au projet de la part des donateurs. Au début de l'année prochaine, un colloque international sur Bethléem 2000 se tiendra à Rome, sous les auspices des Nations Unies, et avec l'appui, entre autres, du Gouvernement italien. Ce colloque de deux jours, prévu les 18 et 19 février 1999 au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), proposera une vision mondiale de paix et de réconciliation à la veille du nouveau millénaire. Il visera à encourager le dialogue entre les peuples du Moyen-Orient et à mobiliser la communauté des donateurs et la société civile au niveau international autour du projet Bethléem 2000. L'Union européenne se réjouit de participer à cet événement.

Le développement du tourisme devrait être encouragé comme un des éléments clefs de la croissance économique de la région, en s'attachant à une liste de priorités bien

définies pour Bethléem 2000. Dans ce cadre, l'Union européenne encourage fortement une coordination et une coopération soutenues entre acteurs régionaux et avec la communauté internationale des donateurs.

L'Union européenne fournit un appui financier au projet Bethléem 2000 ainsi qu'à des programmes spécifiques comme l'amélioration des capacités et des installations de l'hôpital Beit Jala et la rénovation du marché de la vieille ville. Deux millions d'euros ont été alloués pour développer le réseau d'infrastructures.

L'importance que revêt l'avènement du nouveau millénaire pour le peuple palestinien, les autres peuples de la région et la communauté internationale dans son ensemble est reflétée dans les célébrations qui auront lieu à cette occasion dans de nombreux endroits du monde, y compris aux Nations Unies, célébrations qui connaîtront leur apogée à Rome le 5 novembre de l'an 2000. La dimension religieuse, historique et culturelle majeure de cet événement exigera un accès sans entrave aux lieux saints de Bethléem pour les croyants de toutes religions et pour les citoyens de toutes nationalités.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Représentant permanent du Sénégal, l'Ambassadeur Ka, pour les efforts qu'il a déployés en vue de promouvoir le projet Bethléem 2000.

Pour terminer, l'Union européenne souhaiterait réaffirmer qu'elle est déterminée à parvenir à un règlement juste et global au Moyen-Orient, s'appuyant sur les accords de Madrid et d'Oslo. Reconnaissant l'importance que revêt une économie saine pour la stabilité sociale et politique du peuple palestinien, l'Union européenne continuera d'apporter une assistance économique et technique importante, espérant contribuer ainsi à des conditions de vie prospères au prochain millénaire.

**M. Saliba** (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi que de prendre la parole aujourd'hui sur ce point important, à la fois en tant que Représentant permanent de Malte et Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

L'imminence du nouveau millénaire marque essentiellement la célébration de la naissance de Jésus-Christ dans la ville de Bethléem. Le message était alors «Paix sur la Terre». Ce message important et éternel devrait être l'élément central de l'Assemblée du millénaire proposée.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis mentionne l'appui de la communauté internationale en faveur de cette initiative. Nombre d'entre nous sommes conscients des importantes contributions financières faites ou promises pour assurer le succès de cet événement. Comme par le passé, le Gouvernement maltais envisagera comment il peut apporter sa contribution à cette commémoration. Toutefois, nous réaffirmons que nous sommes convaincus qu'il ne peut y avoir de célébration sans réconciliation ni paix. Cette prochaine importante commémoration de la naissance du messager de la paix n'aura pas de valeur si le processus de paix n'aboutit pas aux résultats escomptés. La commémoration de la naissance de Jésus-Christ devrait permettre de renforcer le processus de paix. Ne serait-il pas attristant que la terre de la nativité soit encore en proie à la guerre 2000 ans après cet événement historique?

Nous espérons que nos efforts collectifs contribueront beaucoup à favoriser une paix juste et durable dans la région. Étant donné l'importance et la portée de ce projet de résolution, la délégation maltaise espère qu'il sera adopté par consensus.

**M. Shamsudin** (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation maltaise appuie fermement l'inscription du point 157, intitulé «Bethléem 2000» à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, car le débat d'aujourd'hui est à la fois pertinent et opportun. Elle souhaite saisir cette occasion pour féliciter le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, présidé par l'Ambassadeur Ka du Sénégal, pour ses efforts afin de porter cette question importante à l'attention de l'Assemblée.

Ma délégation estime que Bethléem 2000 est un noble projet en vue de la paix. La commémoration prévue du deux millième anniversaire de la naissance du prophète Jésus, qui coïncide avec l'avènement du troisième millénaire, mérite d'être largement appuyée. Bethléem est l'un des sites les plus chargés d'histoire et de sens religieux de la Terre, reconnu par les fidèles des grandes religions. Lieu de naissance du grand prophète, Bethléem est irremplaçable en tant que centre de cet événement grandiose. Nul autre endroit que cette ville palestinienne, qui s'est révélée un symbole d'espoir et de paix pour tous les peuples du monde, n'est plus approprié pour célébrer l'avènement du nouveau millénaire porteur des plus grands espoirs de paix, de tolérance et de justice pour les générations futures de l'humanité.

Ma délégation appuie fermement l'initiative prise par l'Autorité nationale palestinienne d'honorer l'héritage du prophète Jésus en commémorant sa naissance à Bethléem. Nous sommes convaincus que le projet Bethléem 2000 devrait être un grand événement, rappelant à la communauté internationale le message de paix et de justice parmi les humains que nous a apporté le prophète Jésus et les autres grands prophètes avant et après lui, ainsi que le prophète Mohammed. Cet événement commémoratif, qui portera sur 16 mois débutant à Noël 1999, s'attachera à des préceptes religieux durables ainsi qu'à des valeurs humaines largement partagées au plan universel. Nous félicitons le Président Yasser Arafat pour le dynamisme dont il fait montre dans la planification et la préparation de cet événement.

Les racines de toutes les cultures et civilisations sont en fait inextricablement liées. Cela se manifeste dans les arts, la science et la philosophie. S'il y a aujourd'hui malentendus et méfiance entre des cultures et des croyances, le projet Bethléem 2000 sera pour tous les intéressés l'occasion de se retrouver dans un effort interculturel international pour replacer les choses dans leur contexte. Ce sera également une occasion pour reconstruire et renforcer les ponts de la confiance, de la compréhension mutuelle et de l'amitié mutuellement avantageuse et de la coopération entre peuples de différentes religions, cultures et nationalités, pas seulement parmi ceux qui sont directement engagés dans le projet, mais aussi parmi les deux millions de personnes qui sont attendues à Bethléem pour célébrer cet événement historique. Nous pensons que ce projet sera l'une de ces entreprises remarquables permettant à la communauté internationale de relever les défis communs du prochain millénaire.

Le projet Bethléem 2000 mettra en relief la nécessité de rétablir les droits la dignité du peuple de Palestine, qui s'efforce toujours de réaliser la paix malgré tous les obstacles qu'il doit surmonter. Il est donc à espérer que le projet incitera davantage la communauté internationale à contribuer avec une vigueur renouvelée à la réalisation des espoirs partagés de paix dans la région. Il revient à la communauté internationale de continuer à placer la question de Palestine dans son contexte. Le processus permettant la réalisation des droits du peuple palestinien, en particulier les droits à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance nationales, doit être pleinement respecté.

Ma délégation est heureuse de constater que le travail préparatoire a commencé et que différents gouvernements et institutions internationales y ont déjà apporté leur appui. Nous espérons que tous les intervenants intéressés se join-

dront à l'effort pour assurer le succès du projet. La Malaisie, pour sa part, fournira l'appui et l'assistance nécessaires.

Ma délégation s'est portée coauteur du projet de résolution présenté au titre de ce point de l'ordre du jour, qui figure dans le document A/53/L.37. Elle espère qu'il recevra l'appui unanime de l'Assemblée. L'appui de la communauté internationale à cette initiative constituera un grand message de paix, non seulement pour le peuple de Palestine et d'autres peuples de la région, mais aussi pour le monde entier.

**M. Farhâdi** (Afghanistan) : La célébration de la naissance de Jésus-Christ sera importante non seulement pour les chrétiens, mais aussi pour l'humanité tout entière, étant donné le message de charité et de paix qui va se répandre à cet effet à travers le monde.

Les nations islamiques comme l'Afghanistan vénèrent cette occasion qui célèbre un événement béni par Dieu le Créateur. Tel est l'enseignement du Saint Coran dans la sourate 19, intitulée «Maryam» — c'est-à-dire Marie, la mère de Jésus.

Je suis reconnaissant au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, l'Ambassadeur Ka du Sénégal, d'avoir cité un verset de cette sourate, dans laquelle Jésus dit :

«Et paix sur moi le jour où je naquis, et le jour où je mourrai, et le jour où je serai ressuscité comme vivant!» (*Le Saint Coran, XIX:33*)

Dans une autre sourate, les musulmans récitent ainsi leur croyance, je cite :

«Il vous a tracé, en matière de religion, le chemin qu'Il avait enjoint à Noé. Et ce que Nous te révélons à toi, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Abraham et à Moïse et à Jésus, c'est ceci : "Établissez la religion; et n'y divergez pas".» (*Ibid., XLII:13*)

En tant que musulmans, nous croyons que dans cette continuité des révélations divines Jésus représente un jalon d'une importance infinie. Il est le messager de Dieu l'Unique comme ont été Noé, Abraham et Moïse. La naissance miraculeuse de Jésus et son enseignement constituent des signes de la grâce divine, comme le Saint Coran, révélé par Dieu au dernier de ses messagers, le décrit dans plusieurs passages.

Les musulmans qui comptent plus d'un milliard de personnes dans le monde, appartiennent à la foi d'Abraham, le père spirituel de tous les croyants. Les musulmans croient que l'enseignement de Jésus, comme celui du Prophète de l'Islam, est basé sur les mêmes révélations qu'ont reçues Abraham et Moïse.

Nous invitons donc toutes les nations du monde, par sympathie spirituelle avec les nombreux adeptes de la lignée abrahamique, qui constituent une large partie de l'humanité tout entière, de considérer Bethléem 2000, comme un lieu de commémoration qui est source d'un espoir immense. Cela étant, il est clair que le libre accès de tous les lieux saints à Bethléem doit être assuré aux citoyens de toutes les nationalités.

Nous rendons hommage aux autorités palestiniennes qui ont entrepris la tâche colossale de la préparation des événements de Bethléem 2000.

Le projet de résolution, avec la révision apportée au premier alinéa du préambule, tel qu'il a été lu par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, l'Ambassadeur Ka du Sénégal, mérite d'être adopté par consensus.

**M. Rodríguez Parilla** (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Alors que l'humanité se prépare à aborder un nouveau millénaire, il convient d'appuyer toute initiative qui, d'une manière ou d'une autre, pourrait contribuer à relancer le processus de paix et de réconciliation au Moyen-Orient. C'est pourquoi, de l'avis de la délégation cubaine, l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale d'une nouvelle question intitulée «Bethléem 2000» ne pouvait être plus appropriée.

La question de Palestine se trouve dans une phase très complexe. La plus grande partie des territoires palestiniens et des autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, sont toujours soumis à l'occupation. Les territoires relevant de la compétence de l'Autorité palestinienne restent fragmentés et quelque 3,5 millions de Palestiniens vivent toujours dans les camps de réfugiés où les conditions de vie sont précaires.

Le projet intitulé «Bethléem 2000», qui favorise le dialogue entre toutes les parties concernées, pourrait jouer un rôle de catalyseur important sur la voie de la reconstruction, du développement et de la paix dans la région. La ville de Bethléem est sans aucun doute un des lieux historiques, culturels et religieux les plus importants du monde. C'est pourquoi nous soulignons dans le mémorandum explicatif

joint à la lettre envoyée au Secrétaire général par les membres du Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui recommande l'inscription de ce nouveau point 157 à l'ordre du jour, que la célébration de l'avènement de l'an 2000 à Bethléem est un événement important non seulement pour le peuple palestinien et les peuples de la région, mais aussi pour tous les fidèles du monde et la communauté internationale dans son ensemble. Le projet Bethléem 2000 comporte des possibilités qui doivent être exploitées dans toute la mesure possible et, à cet égard, l'ONU a un rôle décisif à jouer.

Si nous voulons que les commémorations à Bethléem deviennent un processus de réflexion et d'action à la recherche d'un idéal d'espérance et de paix pour tous les peuples du monde, il est essentiel que le système de l'ONU dans son ensemble appuie sans réserve ce projet. Divers organes et programmes de l'ONU, de même que des organisations intergouvernementales, participent déjà aux préparatifs en cours en apportant leur contribution financière et technique. Ces premiers efforts, pour aussi louables qu'ils soient, ne peuvent néanmoins, à eux seuls, répondre au défi que constitue Bethléem 2000 dans la mesure où l'on attend la visite de 2 millions de personnes dans la ville pour célébrer ces événements historiques. La Conférence des participants à Bethléem 2000, qui a eu lieu à Bruxelles les 11 et 12 mai derniers, constitue un premier pas important vers la mobilisation d'un appui international au projet sous ses divers aspects.

Une autre initiative a été prise en ce sens, à savoir, la convocation d'une conférence internationale sur Bethléem 2000 en février prochain à Rome, que Cuba appuie fermement. Pour assurer le succès de cette conférence, l'ONU et en particulier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, devront s'efforcer de mobiliser la participation internationale la plus large possible.

Il convient également d'encourager les efforts régionaux entrepris en vue de contribuer à la préparation et à la réalisation du projet Bethléem 2000, qui a été proposé par l'Autorité nationale palestinienne. Une initiative louable dans ce sens est celle du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, lors de sa réunion de juin, où il a invité ses États membres à appuyer le projet.

De l'avis de Cuba, le projet de résolution qui figure dans le document A/53/L.37, dont nous sommes saisis aujourd'hui, constitue une base de consensus minimale des positions des États Membres sur le projet Bethléem 2000. L'absence de formulations controversées dans ce texte traduit clairement le désir des auteurs de préserver le conse-

nsus afin que l'Assemblée générale puisse manifester son unité à l'égard de cette importante initiative.

J'invite donc toutes les délégations à s'associer au consensus sur le projet de résolution consacré à Bethléem 2000 et lui apporter un ferme appui.

**M. Zackheos** (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : Le Gouvernement chypriote souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne. En tant que membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Chypre s'est félicitée de l'initiative visant à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale la question intitulée «Bethléem 2000» et exprime sa reconnaissance particulière à l'Ambassadeur Ka pour ses efforts de promotion du projet.

Le Gouvernement chypriote voit dans cette initiative un message d'espoir et d'optimisme, plus nécessaire que jamais dans un monde en proie aux conflits et à l'intolérance. Nous appuyons donc pleinement la décision de l'Autorité palestinienne de célébrer l'anniversaire de la naissance du Christ et nous invitons la communauté internationale à apporter un appui ferme et concret pour que ce projet soit couronné de succès.

Cette initiative vient à un moment crucial dans l'évolution du conflit au Moyen-Orient et il faut espérer qu'elle contribuera à consolider davantage les forces de la réconciliation et de la coopération dans cette région très sensible et aura une incidence positive sur le processus de paix, source de tant d'espoirs pour la communauté internationale. Le processus de paix est de la plus grande importance non seulement pour les Palestiniens et les Israéliens, mais aussi pour l'avenir de la paix dans toute la région.

Au cours de l'histoire, la Méditerranée orientale a été un berceau des civilisations et de la coexistence entre les religions, une voie commerciale importante et une région stratégique vitale. Chypre, qui fait partie intégrante de cette région, estime qu'aucun effort ne doit être épargné pour parvenir à une paix globale, juste et durable sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU. Nous devons saisir l'occasion apparue à la suite de la percée survenue en septembre 1993 avec la signature de la Déclaration de principes et de tous les accords subséquents entre les parties. En effet, pour la première fois après des années de conflit, les peuples de la région ont la possibilité réelle d'apercevoir la lumière au bout du tunnel et peuvent commencer à imaginer un avenir pacifique et plus prospère pour eux-mêmes et les leurs. À ce sujet, le Gouvernement chypriote s'est félicité des ac-



CORDS récemment conclus à Wye Plantation et exprime l'espoir qu'ils seront pleinement mis en oeuvre.

Il faut espérer que la célébration de Bethléem 2000 aura des retombées économiques positives pour le peuple palestinien, qui doit tirer des bénéfices tangibles du dividende de paix puisque sa prospérité économique est une condition nécessaire d'une paix durable.

Nous espérons sincèrement que l'ONU dans son ensemble manifesterait un appui concret en cette occasion historique et illustrerait ainsi l'attachement de la communauté internationale à un projet d'importance mondiale. Le caractère multidimensionnel de l'initiative, qui englobe des célébrations religieuses, culturelles et artistiques et qui vise à rassembler les croyants du monde à l'aube d'un nouveau millénaire, fait de cet événement un moment de coexistence pacifique, de réflexion, de prospérité et d'espoir pour toute l'humanité.

En fait, en l'an 2000, le passé et l'avenir se rencontreront à Bethléem pour une commémoration qui, espérons-le, inaugurerait une nouvelle ère où nous pourrions tous vivre ensemble dans le respect de la culture et de la religion de chacun, et du droit international.

Nous, à Chypre, nous inspirons de cet événement car nous nourissons la vision d'une Chypre libre, unie, démilitarisée et exempte de troupes étrangères; une Chypre qui soit membre de la famille européenne et où règne le respect mutuel entre les deux communautés dans un pays démocratique, multiculturel et tolérant.

**M. Dlamini** (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation swazie se félicite vivement du débat sur la question à l'ordre du jour intitulée «Bethléem 2000». L'inscription de ce point à l'ordre du jour a une pertinence absolue pour notre époque et même pour toute l'humanité. Je me permettrai donc de féliciter les membres du Bureau à ce sujet pour la perspicacité et la largeur d'esprit qui ont caractérisé leurs efforts pour faire de Bethléem 2000 une réalité.

Je manquerais à mes devoirs si je n'exprimais pas des félicitations particulières au Président de l'Assemblée pour avoir assumé la présidence au nom de son pays en un moment où cet organe, l'ONU, débattrait d'une question de cette nature pour la première fois de son histoire.

*M. Ortega Urbina (Nicaragua), Vice-Président, assume la présidence.*

Bethléem 2000 nous rappellera le cadre historique et la genèse des événements qui se sont produits dans cette partie du monde. Un enfant est né, comme nous le savons tous, et on l'a appelé Jésus. La naissance de cet enfant a ébranlé le monde, a ébranlé l'humanité. Elle a ébranlé les rois du monde parce qu'ils craignaient que l'enfant Jésus ne fût venu pour renverser leurs royaumes. Même les philosophes et les érudits ne comprenaient pas la naissance de cet enfant. Seuls ceux qui étaient inspirés par Dieu pouvaient comprendre la signification de la naissance de Jésus.

Le point 157 de l'ordre du jour vise encore une fois à rassembler le monde entier en un seul lieu. Il ne s'agit pas seulement des aspects touristiques associés à ce projet. Ceux qui, comme moi, sont chrétiens réfléchiront profondément à l'amour de Dieu que Dieu a inspiré au sein de l'humanité.

Dans certains milieux et certaines régions, cet enfant a par la suite été appelé le Prophète, mais, au nom de la délégation et du Gouvernement swazi, je dirai que nous appelons cet enfant le Sauveur de l'humanité. Aucun autre enfant dans l'histoire n'a ébranlé les cieux à sa mort. Aucun autre enfant dans l'histoire n'est mort et n'a été enterré sans laisser de dépouille dans son tombeau.

Le projet Bethléem 2000 est donc associé à ce mystère. Nous pouvons nous rendre sur les tombes de tous les prophètes que nous connaissons, nous y trouverons leurs ossements. Mais nous pouvons nous rendre sur la tombe de Jésus, dont la naissance sera commémorée pendant ce projet, mais ses ossements ne s'y trouvent pas. Cela reste un mystère. Aucun universitaire — africain ou occidental — ne peut élucider ou interpréter ce mystère aujourd'hui. Seuls ceux qui respectent Dieu et qui sont habités par le Saint-Esprit peuvent pleinement comprendre ce que représente Bethléem 2000.

Nous avons la chance de pouvoir, dans le monde d'aujourd'hui, lire des textes qui traitent de la fin des temps. Il est clairement dit que le monde se rencontrera pour honorer et reconnaître Jésus — Jésus dont je parle aujourd'hui.

Qui sont ces universitaires qui l'appellent prophète? Je l'appelle, comme le demande ma Bible, l'enfant qui a ébranlé le monde, mais aussi le Sauveur et Rédempteur de l'humanité. Qui est Jésus pour nous? Tel est le défi auquel nous sommes tous confrontés. Est-ce que nous l'appelons toujours prophète? Ou l'appelons-nous l'enfant qui a grandi et qui est mort à l'âge de 30 ans, et qui est ressuscité le troisième jour.

De tous les prophètes que nous connaissons, combien sont morts et ressuscités? La réponse est : un seul, Jésus. Jésus uniquement. J'invite donc le monde à méditer profondément, et demande que tous les efforts soient déployés pour le succès de ce projet magnanime qui unira le monde.

Je me souviens encore très bien du récit de l'arrivée des rois mages venant de l'Orient pour se rendre à Bethléem. Ils apportaient des offrandes pour l'enfant Jésus. Il convient donc que le monde aussi apporte ses offrandes à la célébration de Bethléem 2000.

J'ai dit tout à l'heure que les rois de ce monde étaient inquiets — et parmi eux le roi Hérode — au point qu'à un certain moment il s'est immiscé et a essayé de percer le secret. Mais le secret lui a échappé, car Dieu avait son propre plan qui voulait que le monde connaisse Jésus et que Jésus ne meure pas enfant.

Nous avons donc la chance que dans le cours de l'histoire, vous, Monsieur le Président, ayez présidé le débat sur ce projet historique qui touche également à votre vie; vous ne pourrez jamais dire que vous n'avez jamais eu le temps d'entendre parler de tous les événements liés à Jésus. Jésus-Christ qui est mort et ressuscité, celui que le monde doit considérer comme une réponse — celui que l'Organisation des Nations Unies elle-même doit considérer comme la réponse à tous les problèmes qui assaillent l'humanité.

**M. Kolby** (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Bethléem est l'un des sites les plus chargés d'histoire et de religion de la planète. La commémoration du deux millième anniversaire de la naissance de Jésus-Christ et du début du nouveau millénaire revêt une importance extraordinaire, non seulement pour le peuple palestinien et pour la région, mais également pour les croyants du monde et pour la communauté internationale tout entière.

La Norvège a chaleureusement salué le projet Bethléem 2000, qui a été lancé par l'Autorité palestinienne, la municipalité de Bethléem et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Le projet est un programme ambitieux de célébrations culturelles et religieuses, de rénovation urbaine et économique et de développement et de promotion touristiques.

La Norvège se félicite de l'appel demandant à la communauté internationale d'accroître son appui et son engagement en faveur du projet.

La Norvège estime que Bethléem 2000 offre une occasion de renforcer l'engagement des pays donateurs en

faveur de la réconciliation et de la paix au Moyen-Orient. C'est également une occasion de porter l'attention sur les efforts de reconstruction et développement consentis par les Palestiniens. Nous apprécions le fait que la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement apportent également des contributions importantes au projet Bethléem 2000, pour le relèvement de la vieille ville, et des villes voisines.

À la Conférence des participants à Bethléem 2000, qui s'est tenue à Bruxelles en mai dernier, la Norvège s'est engagée à verser 3 millions de dollars en 1998 au projet Bethléem 2000. En outre, elle envisage de verser des fonds supplémentaires. L'appui de la Norvège ira au secteur de l'énergie, à la remise en état de la vieille ville et à la réfection des routes.

**M. Al-Sindi** (Yémen) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes vifs remerciements au Président pour les efforts qu'il a déployés dans l'organisation des travaux de la présente session, ainsi que pour la manière avisée dont il a présidé nos travaux pour assurer leur succès.

L'importance donnée au point 157 de l'ordre du jour, «Bethléem 2000», que l'Assemblée générale examine aujourd'hui, prouve l'intérêt que la communauté internationale accorde à ce projet, en rappelant que Bethléem, en terre palestinienne, est le lieu où est né Jésus-Christ. La délégation yéménite s'associe à tous les États qui ont parrainé ce projet de résolution et est convaincue de l'importance qu'il y a à organiser et à promouvoir cette commémoration, qui débutera à Noël 1999 pour se terminer à Pâques 2001. Elle invite le Secrétaire général à prendre des initiatives afin d'assurer le succès de cet événement.

Ma délégation estime que la commémoration de cet événement dans le monde entier constitue un tournant décisif et marque la transition d'une ère d'injustice, d'hégémonie et d'occupation, vers une ère nouvelle de liberté, d'espoir et de paix.

Le succès de ce projet contribuera à assurer la liberté d'accès aux croyants de toutes les religions afin qu'ils puissent participer à l'ensemble des célébrations à Bethléem, en Palestine, considéré comme l'un des sites religieux et historiques les plus importants. La commémoration de cet événement créera de véritables changements sur place, surtout en ce qui concerne la liberté de mouvement, en tant que symbole d'espoir de paix pour tous les peuples du monde.

Ma délégation attend avec un vif intérêt l'adoption par consensus du projet de résolution sur le projet Bethléem 2000.

**M. Abdel Aziz** (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Dans moins de deux ans, les chrétiens du monde et tous les peuples épris de paix vont commémorer la naissance de Jésus-Christ, il y a 2000 ans, dans la ville palestinienne historique de Bethléem.

La commémoration de cet événement a une importance historique, religieuse et culturelle, non seulement pour le peuple palestinien et la région mais pour le monde entier. Cette commémoration dans la ville de Bethléem rassemblera des communautés, des autorités religieuses, des personnes et institutions de tous les coins du monde autour du même thème : la solidarité, la tolérance, la coexistence et l'espoir. Ceci reflétera certainement le message de paix de Jésus-Christ au monde entier — une paix que nous nous efforçons d'instaurer au Moyen-Orient.

Ma délégation est consciente des efforts intenses des autorités palestiniennes pour préparer cet événement majeur. Il ne fait pas de doute que l'appui de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées et des États Membres aura une importance décisive pour le succès des festivités. À cette fin, on peut mentionner notamment la restauration de l'infrastructure de la ville, y compris de l'électricité et des services sanitaires, et l'amélioration des autres services essentiels, de même que les services sociaux, médicaux, de police et d'urgence. En outre, ces préparatifs doivent inclure des prestations de services touristiques aux 2 millions de personnes attendues à Bethléem pour célébrer cet événement historique.

À cet égard, l'Égypte souhaite exprimer sa gratitude pour l'aide déjà fournie au projet Bethléem 2000 par la communauté internationale et elle est convaincue que cet appui se poursuivra avec la participation du secteur privé international. Elle espère également que le Secrétaire général coordonnera et mobilisera l'appui des institutions spécialisées compétentes du système des Nations Unies. Nous demandons aux autorités israéliennes de faire preuve de souplesse et de contribuer à la fourniture de l'appui nécessaire aux responsables chargés du déroulement de ces festivités, et ce, en permettant une liberté de mouvement et un accès aux Lieux saints de Bethléem. Nous espérons également que le processus de paix se poursuivra normalement, assurant ainsi une paix juste, durable et globale et créant une atmosphère favorable au déroulement des festivités.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis reflète l'intérêt que la communauté internationale porte à cette noble entreprise ainsi que le vif souhait de ses auteurs de le voir adopter par consensus, ce qui traduirait la volonté de toutes les parties de créer un climat favorable à la commémoration de l'an 2000 à Bethléem. En outre, nous sommes favorables à l'inscription de la question «Bethléem 2000» à l'ordre du jour de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale afin d'examiner les mesures prises pour préparer cette commémoration.

Pour terminer, je souhaite dire que l'Égypte s'enorgueillit de parrainer ce projet de résolution et que le Gouvernement et les institutions religieuses et culturelles de l'Égypte s'efforceront d'assurer le succès du projet Bethléem 2000. Ils y participeront pour montrer notre intérêt dans cette grande manifestation, confirmant ainsi son importance religieuse et culturelle pour la région et le monde entier.

**M. Guillén** (Pérou) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est un honneur pour la délégation péruvienne d'intervenir sur ce projet et de parrainer le projet de résolution A/53/L.37, présenté par le représentant du Sénégal.

Nous participons à ce débat en raison du caractère symbolique et spirituel de ce thème. Nous ne pensons pas que le nom de Bethléem suggère un lieu dans le monde qui exclut le caractère sacré des croyances professées par tant d'autres peuples. Ce fait exige un respect profond et mutuel entre les croyances professées par tous les peuples, car l'Organisation a été créée par les peuples. Les peuples d'aujourd'hui tiennent au syncrétisme et à la compréhension mutuelle.

Cette démarche rend hommage à cet endroit humble, comme le veulent l'histoire et la tradition. C'est également un hommage à la vulnérabilité de ceux qui y cherchèrent refuge, confrontés au pouvoir du plus grand empire de l'époque.

Pour toutes ces raisons, le Pérou continuera d'affirmer qu'il est d'une importance fondamentale que les peuples puissent accéder librement aux Lieux saints. Mais le meilleur hommage qu'on puisse rendre à cette manifestation sera la concrétisation rapide des accords de paix et de réconciliation dans la région.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément à la décision prise préalablement, je donne la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

**Archevêque Martino** (Saint-Siège) (*interprétation de l'anglais*) : Dans son premier mémoire explicatif, le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a demandé que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, notant que

«Bethléem (Palestine) est l'un des sites historiques et religieux les plus importants de la planète. En l'an 2000, le passé et l'avenir se rejoindront à Bethléem sous la forme d'un message d'espérance et de paix pour tous les peuples. Le monde célébrera en cette occasion le deux millième anniversaire de la naissance de Jésus-Christ de même que l'avènement du nouveau millénaire». (*A/53/141, annexe*)

Le Saint-Siège se félicite de cette noble initiative et exprime sa sincère gratitude à ses auteurs.

En effet, à la croisée de l'histoire, Bethléem symbolise le point de rencontre du passé, du présent et de l'avenir. C'est parce que celui qui y est né, Jésus, a jeté les fondements d'une civilisation d'amour et de paix, un amour qui exige le renoncement de sa personne et une paix qui se fonde sur la relation de chacun avec Dieu et avec autrui. C'est cet amour et cette paix que le psalmiste appelait de ses vœux

«Amour et vérité se rencontrent, justice et paix s'embrassent; vérité germera de la terre, et des cieux se penchera la justice». (*La Bible, psaume 85:10-11*)

C'est la paix que le prophète Isaïe prédisait :

«Ils briseront leurs épées pour en faire des socs et leurs lances pour en faire des serpes. On ne lèvera plus l'épée nation contre nation, on n'apprendra plus à faire la guerre». (*Ibid, Isaïe 2:4*)

Bethléem a incarné les attentes de l'histoire, mais en même temps, elle a marqué le début d'une nouvelle ère de l'histoire.

Dans cette optique, Bethléem est plus qu'une ville lointaine, perdue dans le désert de Judée. Elle devient un message universel adressé à la famille humaine pour qu'elle vive en paix et en harmonie. Bethléem n'est pas seulement une ville de lieux saints, mais également une ville dans laquelle la population essaie de vivre comme les autres. C'est une ville avec des marchés et des écoles, des magasins et des jardins, des universités, et à la lisière des prés. C'est une ville dans laquelle les gens construisent leur vie,

pleins d'espoirs et de rêves qui doivent être respectés et entretenus, tout comme doivent être respectés les rêves et les espoirs de tout un chacun, dans n'importe quelle ville, village, bourg dans chaque coin du monde. Dans un sens, Bethléem, c'est toutes les villes, tous les villages, toutes les maisons.

Des gens et des familles se sont établis à Bethléem depuis des siècles et ils comptent rester chez eux, pour voir les enfants de leurs enfants y grandir et prospérer.

C'est un lieu familier qui nous est cher, et en raison de son caractère très particulier il attire des pèlerins du monde entier.

Ma délégation intervient aujourd'hui pour reconnaître et célébrer l'histoire et l'avenir de cette petite ville qui est un symbole si important pour tant de gens.

Tout cela a commencé dans un environnement humble et simple. Bethléem elle-même n'était pas, jusqu'alors, une ville remarquable dans le courant de l'histoire. Ceux qui étaient appelés à devenir les véritables acteurs humains dans l'avènement du Christ n'étaient ni les puissants ni les riches. C'étaient, en quelque sorte, les exclus de la société. Sa mère disait être une simple servante, son père adoptif était un charpentier. La crèche à Bethléem, qui est devenue le lieu de naissance de Jésus-Christ, était à la fois le symbole du rejet de Dieu par l'homme et de l'acceptation de l'homme par Dieu. Ce ne sont pas des rois, mais des bergers qui ont été les premiers à recevoir le message «paix aux hommes de bonne volonté». Les mages venus de loin, prêts à baisser la tête pour franchir le seuil de l'étable et apercevoir l'enfant «emmailloté» ont été bénis par sa présence et remplis par la paix de Dieu. Bethléem marquait une nouvelle façon d'unir l'humanité à Dieu, les cieux à la Terre et la Terre aux cieux; l'histoire de l'homme a commencé à être écrite dans un langage d'amour.

Jésus est venu révéler un «Dieu riche en miséricorde» (*ibid, Épître aux Éphésiens 2:4*) à un monde où la miséricorde était une vertu oubliée et la compassion un acte peu pratiqué. La société dans laquelle il vivait était divisée en rangs et niveaux. Les pauvres et les humbles n'avaient aucune garantie de voir leurs droits respectés, les opprimés n'avaient pas voix au chapitre et les condamnés étaient privés de leur liberté. Accomplissant la prophétie, il a donné son premier enseignement en public :

«L'Esprit du Seigneur est sur moi ... pour porter la bonne nouvelle aux pauvres. Il m'a envoyé annoncer aux captifs la délivrance et aux aveugles le retour à la

vue, renvoyer en liberté les opprimés,...» (*Ibid, Luc, 4:18*)

C'était, au fond, la proclamation divine de la dignité de tout être humain. Depuis lors, ce message, dont Bethléem est le berceau, a sans cesse inspiré l'histoire de l'humanité.

Le message de Jésus a été identifié à sa personne, car il s'identifiait à toute personne humaine, plus particulièrement aux faibles et aux pauvres. Il pourrait s'identifier aux déplacés et aux réfugiés, parce que lui-même était une personne déplacée et un réfugié. En tant que travailleur manuel, il a partagé la fatigue et la sueur des travailleurs. Étant lui-même injustement condamné à des souffrances indicibles, il s'est à nouveau engagé à être aux côtés de tout être humain forcé de subir l'injustice et l'oppression. En donnant sa vie pour les autres, il est devenu la source de la force et du salut. Pour ceux qui ont la foi, sa résurrection est devenue une source inépuisable d'épanouissement et sa présence éternelle une source de joie constante. C'est pourquoi la littérature et l'art, dans les siècles qui ont suivi, ont été inspirés par ce personnage et son message et les ont célébrés. Jésus de Nazareth a transformé l'histoire de l'humanité et lui a donné un nouveau sens car il a redéfini la personne humaine et lui a rendu sa dignité.

Aujourd'hui même, Jésus reste une source d'inspiration et nous rappelle sans cesse qu'il faut changer le cœur des êtres humains et de toute la famille humaine. Il demande que l'on renouvelle notre foi en la dignité inaliénable de chaque personne humaine. Le deux millième anniversaire de sa naissance à Bethléem est une occasion unique de raviver notre confiance dans une famille humaine unie dans la fraternité et la solidarité, dénuée de tout désir de puissance et de conquête. La société est constamment menacée par les actes de l'homme, menace qui risque de détruire l'humanité.

L'homme peine dans les chaînes de la consommation à outrance et de la permissivité, qu'il s'est forgées lui-même, et il poursuit aveuglément une culture de mort et de destruction. Toute chose dans l'univers, semble-t-il, doit passer par une réévaluation et une redéfinition, tandis que l'être humain, couronnement de toute la création, est l'objet d'un dénigrement et d'un mépris outrageants. La vérité de Dieu sur l'homme peut nous libérer de l'égoïsme et de l'esclavage imposé à l'homme par l'homme. L'amour, sans conditions et sans limites, devrait être le moteur qui nous pousse à bâtir une nouvelle société. Dans ce processus de naissance à soi-même et de renouvellement, le message de Bethléem, 2000 ans après, malgré les échecs amers et les défaillances de tous, même des fidèles disciples du Christ,

demeure d'une importance vitale et nous interpelle universellement.

Mensonge et fausseté, hypocrisie et pharisaïsme, mégalomanie et égocentrisme mènent tous aux conflits et à la violence et s'opposent à l'événement de la naissance du Christ à Bethléem. Son exemple invite à l'humilité et à l'abnégation, à la bonté et à la générosité, au pardon et à la résignation. Ce n'est qu'à cette condition que le passé de guerres et de conflits, de haine et d'oppression, de rapports de force et de l'hégémonie pourra laisser la place à un nouveau millénaire, exemple d'harmonie et d'amour, de fraternité et de solidarité.

Au seuil du troisième millénaire, Bethléem nous emplit d'un espoir nouveau. Nous pouvons y trouver un message universel, adressé à ses citoyens et à tous les habitants de la planète, les appelant à s'engager pour préserver et partager les précieux dons de la paix.

La paix peut devenir réalité si nous abordons le nouveau millénaire en personnes de bonne volonté. Les blessures du passé peuvent se refermer si l'on comprend et si l'on vit l'amour pleinement. La destinée des hommes sera plus radieuse et plus prometteuse lorsque la solidarité sera devenue un principe accepté de tous. Surtout, le nouveau millénaire pourrait se caractériser par le respect pour la vie et pour la dignité de la personne humaine.

La délégation du Saint-Siège saisit cette occasion pour réitérer au monde entier le message de Bethléem. Que Bethléem soit un témoin vivant du message de paix que Jésus a apporté à sa naissance. Ce message, qui annonce le courage de pardonner, la force d'aimer et l'espoir de vivre, s'adresse tout spécialement au peuple de Bethléem et de toute la région.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point. À la demande des auteurs, je voudrais maintenant consulter l'Assemblée pour que nous examinions immédiatement le projet de résolution figurant dans le document A/53/L.37, tel qu'oralement révisé. À cet égard, puisque ce document n'a été distribué que ce matin, il serait nécessaire de suspendre la disposition pertinente de l'article 78 du Règlement intérieur, qui prévoit que :

«En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix à une séance de l'Assemblée générale, si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance.»

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée accepte de suspendre la disposition pertinente de l'article 78.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/53/L.37, tel que révisé oralement.

Avant que nous nous prononcions sur le projet de résolution, j'ai le plaisir d'annoncer que depuis sa présentation, d'autres pays se sont portés coauteurs de ce projet, à savoir : Argentine, Bahreïn, Bélarus, Bénin, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Fédération de Russie, France, Grèce, Irlande, Italie, Portugal, Pérou, Vanuatu.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/53/L.37, tel qu'oralement révisé?

*Le projet de résolution, tel qu'oralement révisé, est adopté (résolution 53/27).*

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Gold** (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Israël saisit avec empressement cette occasion d'accueillir ce rassemblement historique de pèlerins chrétiens, pour marquer le deux millième anniversaire de la naissance de Jésus dans cette ancienne terre de Judée, comme elle s'appelait alors. Le Gouvernement israélien a, par le biais de son Autorité 2000, récemment fondée, consacré ces toutes dernières années à préparer activement cet événement. Il a investi près d'un milliard de dollars et entrepris toute une série de projets, de visites, de voyages organisés dans un seul but : faire de cet événement une expérience aussi forte et enrichissante que possible pour les pèlerins chrétiens.

Nous suivons en cela une tradition dont nous sommes fiers, celle de la défense de la liberté religieuse en Israël. En tant que groupe persécuté pendant des siècles pour l'expression de sa propre religion et à qui des empires successifs qui occupaient ses terres ont refusé l'accès à ses lieux saints les plus chers, le peuple juif est profondément pénétré de la nécessité de protéger les droits religieux de tous les peuples. Depuis la création de l'État d'Israël, nous

avons laissé tous les groupes profiter sans entrave des lieux saints qui relèvent de notre juridiction, en facilitant la liberté d'accès à ces lieux comme ça n'avait jamais été le cas pendant deux millénaires. Ce principe a continué d'être appliqué après 1967 également. La communauté chrétienne, notamment, a joui de droits illimités pour exercer ses activités religieuses, ses devoirs, et son contrôle dans les lieux saints de Jérusalem et de Nazareth, et ailleurs dans tout le pays.

Bethléem 2000 ne fait pas exception. Nous avons entrepris des projets pour améliorer, entre autres, les transports et l'hébergement afin de faire de Bethléem 2000 un événement de qualité. Israël est tout à fait disposé à coopérer avec les communautés chrétiennes et arabes dans le cadre de ce projet. Nous avons, en particulier, proposé des actions conjointes avec l'Autorité palestinienne et investi des milliers de dollars pour l'amélioration des installations de la zone de Bethléem. Nous attendons maintenant leur accord de coopération.

Il est donc regrettable que cet événement universel exaltant soit terni par des arrière-pensées politiques visant à servir les intérêts d'une partie au détriment de l'autre, et au détriment du processus de paix dans son ensemble. Sans ces quelques phrases et expressions malheureuses, cette résolution aurait pu refléter le caractère universel de cet événement et recevoir un appui sans réserve. Au lieu de cela, un événement purement religieux a été cyniquement manipulé en vue de faire avancer des intérêts politiques étroits.

Nous déplorons que cette politisation conflictuelle ait fait partie d'une initiative lancée par la [Mission d'observation] palestinienne. Bien qu'il soit clair aux yeux de tous que la coopération israélo-palestinienne sur le terrain est fondamentale pour le succès du projet, la collaboration pour l'élaboration de cette résolution n'a même pas été envisagée. Cela est regrettable pour deux raisons. Tout d'abord, les accords d'Oslo et de Wye exigent que les questions portant sur le statut définitif soient traitées dans le cadre de négociations bilatérales entre les parties. Ensuite, cette initiative contredit l'engagement contracté à Wye par l'Organisation de libération de la Palestine de s'abstenir de prendre toute mesure visant à changer le statut de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Les querelles portant sur la nomenclature utilisée dans cette résolution entrent dans le cadre d'une tentative de promotion d'une action unilatérale au détriment d'un règlement négocié du conflit israélo-palestinien.

Nous espérons que l'esprit de coopération qui unit les peuples et les religions, et qui se trouve reflété dans nos projets communs pour l'an 2000, l'emportera sur les intérêts étroits défendus ici. C'est la raison pour laquelle Israël a rallié le consensus. Les peuples sont souvent jugés en fonction de leur aptitude à dépasser leurs intérêts particuliers pour le bien de tous. Malheureusement, dans le cas de cette résolution, c'est le contraire qui s'est produit.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Nous avons entendu l'unique orateur au titre des explications de vote.

**M. Al-Kidwa** (Palestine) (*interprétation de l'arabe*) : Il n'est pas nécessaire de souligner ici que la déclaration que nous venons d'entendre va à l'encontre de la tendance générale qui a prévalu aujourd'hui. Nous restons cependant convaincus que la meilleure option est de ne pas gâcher l'entente générale précieuse qui s'est dégagée durant cette séance et qui nous a permis d'adopter cette résolution importante, intitulée «Bethléem 2000», par consensus. Nous n'allons donc pas répondre aux nombreuses erreurs qui ont été relevées dans la déclaration que nous venons d'entendre.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite terminer l'examen du point 157 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 44 de l'ordre du jour**

**La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement**

**Rapports du Secrétaire général (A/53/288, A/53/315, A/53/421 et Corr.1)**

#### **Projets de résolution (A/53/L.20, A/53/L.22/Rev.2)**

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Mexique qui va présenter le projet de résolution A/53/L.20.

**M. Albin** (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation mexicaine a l'honneur de présenter le projet de résolution figurant dans le document A/53/L.20. Outre les pays du Groupe des Amis du processus de paix au Guatemala, dont les noms sont énumérés, les pays suivants se sont également portés coauteurs du projet de résolution : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède.

Dans le préambule du projet de résolution, l'Assemblée se réfère à la résolution qu'elle a adoptée l'année dernière et aux différents rapports présentés par le Secrétaire général; elle y mentionne [les progrès et les efforts accomplis par les parties et par les divers secteurs de la société guatémaltèque à l'appui des accords de paix] et souligne [le rôle joué par la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) à l'appui du processus de paix]. Elle y reconnaît l'appui apporté par la communauté internationale et rappelle la demande faite par les parties concernant la durée du mandat de la Mission.

Après avoir pris acte des rapports qui lui ont été présentés, l'Assemblée, dans le dispositif, fait mention [des progrès accomplis dans l'application des Accords de paix, en particulier les réformes constitutionnelles récemment adoptées, et souligne la nécessité de faire en sorte que ces réformes soient largement acceptées lors du référendum à venir].

Les auteurs sont conscients des difficultés pouvant survenir dans le cadre de l'organisation de ce processus électoral en raison des dégâts causés par le cyclone Mitch. Ils sont convaincus, cependant, que les autorités et la société dans son ensemble prendront les mesures nécessaires pour que le référendum ait lieu au plus tôt afin de ne pas bouleverser le calendrier de vérification prévu.

Le projet souligne également qu'il importe de continuer à honorer les engagements énoncés dans les accords de paix, notamment ceux relatifs aux questions jugées prioritaires. Il invite les parties à s'acquitter intégralement des engagements pris dans le cadre de l'Accord général relatif aux droits de l'homme, ainsi que des autres accords de paix, notamment ceux contenus dans la troisième phase

de l'Accord relatif à un échéancier de mise en oeuvre, d'exécution et de vérification de l'application des Accords de paix, et de rester attachés aux objectifs de ces accords, notamment durant la période électorale de 1999. Les auteurs espèrent que toutes les forces politiques qui participent au processus électoral souscriront aux engagements découlant des accords de paix.

Le projet souligne qu'il importe que la communauté internationale continue d'appuyer le processus de paix, tout particulièrement en versant des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Guatemala, créé par le Secrétaire général. Cet appel est particulièrement crucial dans le contexte dramatique résultant de l'ouragan Mitch. Les auteurs en appellent à la générosité des États Membres et de toutes les organisations et institutions internationales.

Enfin, dans le projet de résolution, l'Assemblée générale propose de proroger le mandat de la MINUGUA du 1er janvier au 31 décembre 1999 et demande au Secrétaire général de lui présenter un rapport, à la cinquante-quatrième session, contenant ses recommandations concernant la Mission après le 31 décembre 1999, et de la tenir informée de la mise en oeuvre de la résolution.

Dans le contexte international actuel, il semble que ce soit la confrontation et l'incertitude qui prévalent. En revanche, le processus de paix guatémaltèque fonctionne, et fonctionne bien. Il témoigne du courage et de la détermination d'un peuple en quête de paix, de réconciliation et de développement. Les auteurs ne doutent pas que l'Assemblée générale appréciera l'importance et l'ampleur de cet effort et adoptera à l'unanimité et rapidement le projet de résolution que j'ai eu l'honneur de présenter.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Guatemala, qui va présenter le projet de résolution A/53/L.22/Rev.2.

**M. Rosenthal** (Guatemala) (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom des auteurs, auxquels se sont joints le Brésil, le Canada, Haïti, la Jamaïque, le Japon et le Paraguay, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/53/L.22/Rev.2, au titre du point 44 de l'ordre du jour.

S'il m'est permis de faire un commentaire personnel, je voudrais signaler que c'est ma première intervention devant l'Assemblée générale depuis que j'ai pris mes fonctions, il y a deux semaines, en tant que Représentant permanent du Guatemala. Cette présentation revêt donc une importance toute particulière pour moi.

C'est également un moment qui suscite des sentiments mitigés. D'une part, il est impossible de parler aujourd'hui de l'Amérique centrale sans penser à la catastrophe naturelle qui a dévasté la région fin octobre. Nous sommes toujours accaparés par les activités de sauvetage, de secours d'urgence, de relèvement et de reconstruction de ce qui ne peut se décrire que comme un paysage de désolation, qui se mesure en termes de pertes en vies humaines et matérielles, surtout dans le cas du Honduras et du Nicaragua. En effet, les progrès réalisés au cours des dernières décennies dans le domaine du développement se verront réduits ou même anéantis suite à la destruction de la capacité de production et de l'infrastructure matérielle des pays de la région.

Mais, d'autre part, nous nous trouvons face à un fait paradoxal et irréfutable : l'évolution de l'Amérique centrale depuis que ce point est apparu pour la première fois à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, il y a 15 ans, doit être considérée comme un succès retentissant. Un succès qui revient aux Centraméricains, car c'est à eux qu'il est dû, en grande partie; et un succès pour la coopération internationale et pour notre Organisation, l'ONU.

Je voudrais donc insister sur cet aspect très positif, qui est aujourd'hui assombri par un événement fortuit que nous saurons surmonter, avec le temps. La meilleure analogie serait de comparer deux radiographies : une de l'Amérique centrale en 1983 et l'autre, en 1998.

Sur la première radiographie, on constate de graves conflits civils dans trois pays, qui menaçaient la paix dans toute la région. À l'exception notable du Costa Rica, des régimes politiques autoritaires y sévissaient, avec une culture de l'intolérance et de l'impunité. Très souvent, les droits de l'homme les plus élémentaires étaient violés. Les économies connaissaient la crise la plus grave depuis les années 30, se traduisant par une chute vertigineuse du revenu réel de la majorité des habitants. La forte interdépendance économique qui avait été édiflée avec tant d'ardeur durant les décennies antérieures, dans le cadre du Marché commun centraméricain, cédait rapidement le pas à la fragmentation.

Sur la deuxième radiographie, les conflits armés ont été dépassés. Les accords officiels de paix conclus en El Salvador ont été dans une grande mesure mis en oeuvre, alors que ceux de Guatemala s'appliquent de façon générale comme prévu. Plus important encore, les Nicaraguayens, les Salvadoriens et les Guatémaltèques ont emprunté la voie de la réconciliation. Dans toute la région, non seulement on voit se consolider des régimes politiques plus pluralistes et participatifs, mais en même temps, on voit s'édifier pro-



gressivement une culture démocratique et de respect des droits de l'homme. Les économies se redressent petit à petit depuis le début de cette décennie, malgré des taux de croissance peut-être insuffisants et encore de graves retards pour les couches majoritaires de la population, mais, tout de même, il y a redressement. Dans ce contexte, le commerce intrarégional s'est considérablement renforcé et l'intégration de l'Amérique centrale a reçu un nouvel élan imprimé par des décisions prises au plus haut niveau politique.

Le contraste entre les deux radiographies ne pourrait être plus clair. Malgré tous les problèmes qui affligent encore les pays de la région — et ils sont nombreux — le chemin parcouru depuis 1983 les place aujourd'hui dans une situation bien meilleure. Ces progrès ont sans aucun doute été compromis par la catastrophe récente, mais il n'en reste pas moins que l'Amérique centrale se trouve aujourd'hui en bien meilleure position pour relever les nouveaux défis du redressement et de la reconstruction, qu'il y a 10 ans.

Même si ces accomplissements ont assurément été facilités par les changements importants survenus sur la scène internationale, et en particulier par la fin du conflit Est-Ouest qui a été tellement préjudiciable à l'Amérique centrale, il convient néanmoins de souligner que la conduite du processus de pacification, de démocratisation et de développement a été essentiellement assumée par les peuples d'Amérique centrale eux-mêmes. Je pense aux gouvernements, mais également à la société civile. Ce n'est pas par hasard que deux personnalités d'Amérique centrale, M. Oscar Arias Sánchez et Mme Rigoberta Menchú Tum, ont successivement reçu le prix Nobel de la paix au cours de la dernière décennie. Ainsi, en 10 ans, nous avons parcouru la voie tracée dans l'accord d'Esquipulas II d'août 1987 sur le «Processus à suivre pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale».

J'ai également parlé de l'importance de la coopération internationale — depuis les initiatives novatrices du Groupe de Contadora, qui s'est ensuite élargi pour devenir le Groupe de Rio, jusqu'à l'appui bilatéral apporté par des protagonistes importants en Amérique centrale; depuis le mécanisme également pionnier du groupe des pays amis qui a accompagné les différentes négociations de paix jusqu'au rôle irremplaçable qu'a joué l'ONU dans les différentes phases de reconstruction de la deuxième radiographie dont j'ai parlé. À cela s'ajoute la coopération économique et financière émanant d'organisations multilatérales et bilatérales qui a joué un rôle décisif en faveur du redressement économique enregistré au long de ces 10 dernières années.

Pourtant, la tâche est loin d'être terminée. Après tout, la création d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement en Amérique centrale est une entreprise de longue haleine à laquelle viennent aujourd'hui s'ajouter les tâches de relèvement et de reconstruction. C'est pourquoi nous présentons à l'Assemblée ce projet de résolution A/53/L.22/Rev.2 qui se fonde sur l'idée qu'il s'agit d'un processus incombant au premier chef à tous les peuples d'Amérique centrale, tout en nécessitant la solidarité et l'appui constants de la communauté internationale en général et de l'ONU en particulier. Il convient donc de suivre avec attention l'évolution de ce processus en mettant en relief, tant ses acquis que ses insuffisances. Tel est l'objectif du projet de résolution que je propose à l'examen de la séance plénière de l'Assemblée.

**M. Sucharipa** (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. En outre, les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie — et le pays associé, Chypre, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Liechtenstein, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne constate avec une grande satisfaction que tous les pays d'Amérique centrale sont aujourd'hui dirigés par des gouvernements démocratiques. Ils sont tous entrés dans une période prometteuse de leur histoire et ont réellement progressé pour instaurer et promouvoir une paix ferme et durable.

Nous remercions le Secrétaire général pour les rapports excellents et détaillés qu'il a présentés sur la situation en Amérique centrale et la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala. Ces rapports indiquent que beaucoup a été fait ces dernières années mais également, qu'il existe encore des obstacles et des difficultés sur la voie d'une pleine consolidation des récents acquis en Amérique centrale.

Je voudrais à cette occasion exprimer notre profonde tristesse et notre affliction face aux lourdes pertes en vies humaines et aux destructions d'habitations, d'infrastructures et de ressources économiques et écologiques causées récemment par le cyclone Mitch. Les effets dévastateurs de cette catastrophe naturelle ont provoqué d'indicibles souffrances, en particulier parmi les communautés pauvres et vulnérables. La communauté internationale devra faire montre d'une profonde solidarité à l'égard des pays touchés et leur

prêter assistance en vue d'un relèvement et d'une reconstruction générale, tandis que les activités de développement ordinaires devraient se poursuivre. Pour ce qui est des secours d'urgence, nous voudrions féliciter les organes et programmes intéressés de l'ONU pour leur intervention rapide et leurs mesures diligentes.

L'Union européenne a décidé d'octroyer une aide immédiate aux victimes du cyclone, d'un montant total de 100 millions d'ECU, soit 117 millions de dollars, provenant des États membres de l'Union et du budget de la Communauté européenne. En outre, des délégations de haut niveau de la Commission européenne et des États membres de l'Union européenne se sont rendues dans la région pour évaluer les besoins immédiats en matière d'aide humanitaire. La Commission envisage de présenter un plan d'action pour la contribution de l'Union européenne au relèvement et à la reconstruction des pays les plus gravement touchés.

L'Union européenne a toujours appuyé les efforts régionaux et interrégionaux menés dans la recherche d'une paix négociée en Amérique centrale, y compris les initiatives du Groupe de Contadora mis en place en 1983, le processus d'Esquipulas amorcé en 1986 et le traité de paix d'Esquipulas II sur le «Processus à suivre pour instaurer une paix ferme et durable en Amérique centrale» de 1987. Le dialogue de San José dans lequel se sont engagés les pays centraméricains et l'Union européenne depuis 1984 a, sans le moindre doute, accéléré l'apparition d'une initiative centraméricaine pour un règlement négocié.

Nous avons toujours assorti notre appui politique aux pays d'Amérique centrale d'une aide substantielle dans le domaine humanitaire et en faveur de la coopération économique et du développement. Durant toute la période pendant laquelle ces pays étaient en guerre, l'Union européenne a été le principal donateur d'assistance aux réfugiés, aux personnes déplacées, aux rapatriées et aux combattants démobilisés en Amérique centrale.

Une fois la paix revenue au Nicaragua et en El Salvador, l'Union européenne a été un des parrains principaux de la réconciliation et de la reconstruction dans ces pays. L'Union prête en outre un large appui au processus de paix au Guatemala où 200 millions d'ECU, soit 234 millions de dollars, ont été octroyés pour la période allant de 1997 à 2000, afin d'offrir une assistance pour appuyer la démobilisation et la réintégration des combattants de l'Unité révolutionnaire nationale guatémaltèque et des effectifs de l'armée, la protection des biens, l'instauration d'un cadastre national, le processus de décentralisation et de consolidation des autorités locales, l'instauration d'une force de police

civile nationale et l'amélioration de la justice et du système fiscal.

Ceci m'amène à la situation actuelle au Guatemala. Près de deux ans se sont écoulés depuis la signature des Accords de paix et l'Union européenne rend hommage au peuple guatémaltèque, à ses représentants constitutionnels et politiques et à tous les secteurs de la société civile pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de les appliquer.

En particulier, nous nous félicitons de l'adoption de réformes constitutionnelles par le Congrès. Nous espérons qu'un référendum sera bientôt organisé pour permettre de les entériner par un vote populaire. Nous encourageons l'État et la population guatémaltèques à poursuivre le processus jusqu'à la pleine mise en oeuvre des accords de paix. Leur engagement actif en faveur des objectifs des accords est indispensable, notamment dans la perspective de la prochaine période électorale.

L'Union européenne estime que les accords lient tous les Guatémaltèques, et elle encourage vivement tous les secteurs à contribuer à la réalisation des objectifs qui y figurent, particulièrement dans le domaine socioéconomique. La réalisation des principaux objectifs fiscaux et les progrès accomplis en vue de la mise en oeuvre du récent accord sur un système fiscal plus équitable seront considérés comme d'importantes indications de l'attachement du Guatemala au processus de paix. Tout en prenant acte des événements positifs survenus, nous espérons également que d'autres progrès seront faits concernant les questions foncières.

L'Union européenne déplore que de graves problèmes affectant la primauté du droit continuent de mettre en péril la sécurité des citoyens au Guatemala. Nous sommes préoccupés par les cas de crimes violents non résolus, notamment celui du meurtre non encore élucidé de l'évêque Gerardi, et des violations des droits de l'homme. L'Union invite les autorités compétentes du Guatemala à redoubler d'efforts pour mener une enquête approfondie et traduire en justice les responsables. Nous estimons que le renforcement de l'appareil judiciaire est d'une importance vitale pour mettre fin à l'impunité et garantir la primauté du droit. L'Union européenne demande aussi au Gouvernement guatémaltèque de continuer d'appuyer les travaux de la commission de la vérité et de prendre toutes les mesures appropriées pour assurer la sécurité de ses membres.

Cela étant dit, l'Union européenne soutient fermement le travail et les activités indispensables de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA), dont la fonction première consiste à veiller à la pleine mise

en oeuvre des accords de paix sur une période de quatre ans, qui a commencé en 1997. La MINUGUA demeure le pivot des efforts internationaux visant à renforcer la confiance dans la consolidation de la paix au Guatemala. L'an dernier, nous avons salué et appuyé le renforcement et la restructuration de la Mission. Nous constatons avec satisfaction que cela a accru la capacité de la MINUGUA de s'acquitter de son mandat complexe.

J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter les membres de la Mission pour leur travail précieux. De plus, je veux rendre hommage aux six membres de la Mission et au pilote qui ont perdu la vie dans un accident d'hélicoptère, le 17 mars dernier. Leur fin tragique nous rappelle les difficultés et les risques que ceux qui participent aux missions des Nations Unies affrontent souvent dans l'exécution de leurs tâches ainsi que le courage et le dévouement nécessaires pour oeuvrer sur le terrain.

Quant à El Salvador, l'Union européenne reconnaît que de nouveaux progrès ont été accomplis dans la mise en oeuvre des éléments non encore appliqués des accords de paix de 1992, notamment en ce qui concerne le programme de redistribution des terres. Dans d'autres domaines, cependant, certains obstacles au règlement des questions non résolues persistent. À ce sujet, je mentionnerai seulement le programme d'encouragement à l'installation en milieu rural et les problèmes vécus par les membres des familles des combattants décédés qui n'avaient initialement pas été recensés en 1993.

En outre, nous espérons voir de nouveaux progrès s'agissant du respect, de la protection et de la promotion des droits de l'homme. À cet égard, nous aimerions souligner l'importance de conférer un rôle impartial et actif au Médiateur pour les droits de l'homme. L'Union européenne tient aussi à signaler que, en ce qui concerne la sécurité publique et notamment la police civile nationale, les efforts pour mettre en oeuvre les réformes nécessaires doivent se poursuivre. De façon générale, nous jugeons nécessaire d'approfondir les gains enregistrés dans le processus de paix et de consolider les institutions créées dans son sillage.

L'Union européenne appuie ainsi fermement les démarches effectuées par l'ONU en vue de favoriser la consolidation du processus d'édification de la paix en El Salvador. Nous notons la fermeture du service compétent au sein du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), bien que certains éléments des accords de paix n'aient pas encore été appliqués. Nous appuyons la proposition du Secrétaire général qui prévoit de confier au PNUD la tâche d'assurer le suivi nécessaire pour ces

questions, en consultation avec les gouvernements donateurs, alors que la mission de bons offices de l'Organisation continuera d'être menée à bien par le Secrétariat de l'ONU en coordination avec le PNUD.

Lors de la quatorzième Conférence ministérielle sur le dialogue politique et la coopération économique, qui a réuni les pays de l'Union européenne et les États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale, tenue à San José au Costa Rica les 10 et 11 février derniers, l'Union a réaffirmé sa volonté de poursuivre sa coopération avec la région afin d'aider à consolider son plein développement. Le dialogue de San José a continué d'apporter une contribution décisive aux efforts déployés par les pays d'Amérique centrale pour rendre irréversibles les processus de paix et de démocratie dans la région, au plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, à la promotion du développement des groupes les plus vulnérables de la population et à la consolidation de l'intégration régionale.

La quatorzième Conférence ministérielle s'est félicitée de la consolidation de l'Amérique centrale en tant que région de paix et de démocratie et a pris note des efforts réalisés par les pays centraméricains pour garantir la sécurité de la population. Dans ce contexte, l'Union a réaffirmé sa volonté de renforcer sa coopération dans les initiatives centraméricaines pertinentes, notamment en ce qui a trait à la formation de la police civile et à l'établissement de meilleures relations entre les citoyens et la police civile grâce à l'information et au dialogue.

Ces dernières années, l'Union européenne et l'Amérique centrale ont resserré leurs liens et développé un large réseau de relations. Tout en réaffirmant notre appui aux activités de l'ONU dans la région, nous comptons également sur une intensification de la coopération et du dialogue avec l'Amérique centrale dans le cadre de l'ONU, sur la base de valeurs partagées et d'une vision commune des questions d'importance mondiale.

**M. Kolby** (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais d'abord exprimer ma plus vive sympathie aux gouvernements et aux peuples d'Amérique centrale pour les pertes et les souffrances causées par la dévastation consécutive au passage de l'ouragan Mitch. Nous avons été affligés par l'annonce d'un si grand nombre de morts et de dégâts si étendus. Les survivants doivent affronter l'énorme tâche de reconstruction de leurs pays. L'appui de la communauté internationale est crucial afin de limiter les répercussions de cette catastrophe dépassant l'imagination. Il est donc extrêmement important que la communauté internationale continue de faire preuve de solidarité et d'appuyer son appui aux

pays d'Amérique centrale, alors qu'ils entreprennent la lourde tâche de réparer les dommages dont ils sont les victimes innocentes. En plus de l'aide d'urgence, la Norvège est disposée à participer à la création d'un fonds d'affectation spéciale pour la dette multilatérale.

En tant qu'ancien membre du Groupe des pays amis du processus de paix guatémaltèque, la Norvège tient d'abord et avant tout à rendre hommage au Gouvernement et au peuple du Guatemala pour ce qu'ils ont accompli dans la mise en oeuvre des Accords de paix. Un des événements les plus importants en ce sens a été l'adoption des réformes constitutionnelles par le Congrès, il y a quelques semaines. Ces réformes consolident la situation du Guatemala en tant que pays multiethnique, multiculturel et multilingue où tous disposent de possibilités et de droits égaux. Il est essentiel, pour la poursuite de l'application des Accords de paix, que les réformes constitutionnelles reçoivent l'appui nécessaire de la population lors du prochain référendum. Nous invitons instamment le Gouvernement et le peuple guatémaltèques à exprimer un appui commun aux réformes proposées et à assurer la participation la plus large possible au référendum, avec l'aide de la communauté internationale, le cas échéant. La Norvège est prête à apporter son aide en favorisant la participation véritable de tous les groupes de la société guatémaltèque au cours des élections qui auront lieu en 1999.

La Norvège tient à rendre hommage au Gouvernement guatémaltèque pour l'accord qu'il a conclu avec la société civile, pour la préparation d'une réforme fiscale globale qui engendrera des recettes équivalant à 12 % du produit intérieur brut d'ici 2002, comme le prévoit cet accord. Une telle réforme constitue une condition préalable pour la mise en oeuvre des autres dispositions des accords de paix et son importance ne doit pas être sous-estimée. La Norvège exhorte donc les parties concernées à accorder la priorité aux efforts visant à parvenir au niveau minimal de recettes fiscales d'ici 2002, comme le définit l'Accord de paix.

L'accord établissant la Commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme et les actes de violence exercés contre les civils a été conclu à Oslo en juin 1994. La Commission publiera son rapport en janvier 1999. Nous prions instamment le Gouvernement guatémaltèque de prendre des engagements contraignants sur la base des recommandations du rapport. La Norvège a été un des grands partisans des travaux de la Commission, et elle est prête à appuyer les efforts pour assurer le suivi des conclusions du rapport.

La Norvège s'est engagée à apporter son appui à la mise en oeuvre des Accords de paix au Guatemala, à concurrence de 100 millions de couronnes norvégiennes par an durant toute la période de mise en oeuvre — de 1996 à l'an 2000, outre le fait que la Norvège est un des grands contributeurs à la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA), dont la présence et la participation au processus de mise en oeuvre est pour nous d'une grande importance. Je saisis cette occasion pour souligner l'importance des efforts accomplis par Jean Arnault en tant que directeur de la MINUGUA et la façon compétente dont le mandat de la MINUGUA a été exécuté. L'importance de prolonger le mandat de la MINUGUA pour qu'il ait la même durée que l'échéancier de mise en oeuvre des Accords de paix ne doit pas être sous-estimée. La Norvège appuie donc le projet de résolution portant sur la prolongation du mandat de la MINUGUA jusqu'au 31 décembre 1999.

L'activité de mise en oeuvre des Accords de paix au Guatemala en est maintenant à sa troisième phase, qui est sans doute la plus délicate. C'est maintenant que les fondations seront posées pour une nation où les droits et les possibilités seront les mêmes pour tous, comme cela est stipulé dans les Accords. Nous demandons instamment au Guatemala d'être uni pour soutenir les changements qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux des Accords de paix et d'en faire une tâche nationale, indépendamment des allégeances politiques ou socioculturelles. Au nom du Gouvernement norvégien, je réaffirme que la Norvège est disposée à suivre et à appuyer les efforts déployés par le Guatemala pour mettre en oeuvre les Accords de paix.

**M. Sharma** (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation indienne est heureuse de prendre la parole pour la première fois pour parler de la situation en Amérique centrale. L'engagement de l'Inde en Amérique centrale s'est considérablement accru ces dernières années et, traduisant notre engagement constant dans la consolidation des relations avec les pays de la région, je saisis cette occasion pour faire part aux Membres de l'Assemblée de la façon dont nous voyons l'évolution de la situation en Amérique centrale.

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt le rapport du Secrétaire général sur la situation en Amérique centrale, figurant dans le document A/53/315, concernant les progrès réalisés par les pays de la région dans le domaine de la paix, de la liberté, de la démocratie et du développement. Ces dernières années l'Amérique centrale a connu une transition remarquable vers la démocratie qui s'est accom-

pagnée d'efforts concertés pour une intégration régionale, politique, économique et sociale. La communauté internationale est consciente des grands progrès accomplis par les pays de la région dans les efforts qu'ils déploient en vue de l'avènement d'une ère de paix et de prospérité en Amérique centrale. L'Organisation des Nations Unies a un rôle à jouer pour faciliter ce processus.

Si dans la région on se rend bien compte qu'il faut en faire davantage, les Gouvernements de la région sont engagés à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, les gouvernements démocratiquement élus se sont montrés stables face aux difficultés internes. Onze ans après l'accord d'Esquipulas II, les pays de la région restent déterminés à réaliser la paix, la démocratisation, la réconciliation, le développement et la justice.

Le développement économique est arrivé dans le sillage du règlement pacifique des différends dans la région. Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les résultats économiques de l'Amérique centrale se sont améliorés en 1997. Le produit intérieur brut de la région a progressé de 4 %, contre 2,1 % seulement l'année précédente. Les Accords de paix historiques du Guatemala, qui ont mis un terme à plus de 35 ans de conflit interne, ont permis de rompre le cercle vicieux d'instabilité politique qui a retardé le développement social et économique. Les différends régionaux sont également résolus à l'amiable et pacifiquement. En janvier de cette année, les Présidents du Honduras et d'El Salvador ont signé un accord prévoyant que la démarcation de la frontière se fera dans un délai d'un an, ainsi qu'une convention réglant les problèmes de nationalité et de propriété pour la population frontalière. Des progrès ont été faits aussi concernant la délimitation des eaux du golfe de Fonseca. Quant à la navigation sur le fleuve San Juan le long de la frontière entre le Nicaragua et le Costa Rica, les pays concernés ont toujours souligné la nécessité de régler leurs différends par le dialogue. Nous saluons cette évolution de la situation.

Le Secrétaire général a noté dans son rapport qu'avait encore été renforcée l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale, initiative de vaste portée destinée à promouvoir les principes suivants : respect de la vie, paix, démocratie, droits de l'homme, diversité ethnique, intégration économique et développement durable. Nous nous en félicitons.

Dans le but d'atteindre les objectifs de la coopération et de l'intégration régionales, les chefs d'État des pays de

la région, à leur dix-neuvième sommet, tenu à Panama du 10 au 13 juillet 1997, ont approuvé une réforme du Système d'intégration régionale pour permettre la transition d'un système intergouvernemental à un système communautaire. Les Directives adoptées en conséquence sur le renforcement et la rationalisation des institutions régionales prévoient que les présidents se réunissent au moins une fois par an pour prendre les décisions stratégiques et politiques au sujet de l'intégration et qu'un Conseil des ministres des affaires étrangères sera le principal organe de prise de décisions sur l'intégration dans les domaines des affaires étrangères, de l'économie, des affaires sociales et de l'environnement.

En septembre 1997, la Déclaration du Nicaragua, qui vise à créer une Union centraméricaine, a été signée. Il s'agit là de progrès considérables orientés vers davantage d'intégration régionale et la poursuite commune du développement régional durable, qui doivent être encouragés et appuyés par la communauté internationale. Grâce aux efforts que nous avons déployés dans notre propre région par le biais de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, nous reconnaissons les synergies qui peuvent être créées par une volonté régionale au profit des peuples de tous les États membres.

Nous nous félicitons des résultats de la conférence Tuxtla III, tenue à San Salvador en juillet de cette année, à laquelle le Belize, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et le Panama ont réaffirmé leur objectif d'oeuvrer à la mise en place d'une association régionale qui leur permettrait d'adopter des positions communes sur les questions d'intérêt commun et de coordonner leurs positions lors des réunions internationales.

Dans son rapport, le Secrétaire général a fait remarquer que le processus de paix centraméricain a considérablement évolué ces dernières années et que pour la première fois depuis des décennies, aucun des pays de la région n'est en proie à un conflit interne. Tout en reconnaissant que pour qu'une paix soit durable il faut que des liens étroits soient maintenus entre la liberté, la démocratie et le développement, il convient de souligner et d'encourager le rôle des peuples et gouvernements de la région dans la promotion de la paix et du développement économique.

Nous nous félicitons des initiatives prises par les fonds et programmes des Nations Unies qui ont collaboré pour étudier les besoins en matière de développement en Amérique centrale. Nous nous sommes félicités du projet commun Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(UNICEF)/Fonds de développement des Nations Unies pour la femme/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)/Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)/Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)/Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), intitulé «Campagne pour les droits de l'homme pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles». Nous avons été particulièrement impressionnés par l'initiative des femmes des présidents d'Amérique centrale, en coopération avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture et la Banque interaméricaine de développement, visant à mettre en place un Conseil régional des femmes rurales, thème auquel nous accordons un intérêt particulier dans notre pays.

L'interaction croissante de l'Inde avec les pays de la région se manifeste dans certains domaines. Nous avons toujours appuyé la volonté de démocratisation et de développement de l'Amérique centrale. L'Inde a participé aux missions d'observation des Nations Unies en El Salvador et au Nicaragua. L'Inde et les États d'Amérique centrale ont un forum institutionnalisé de dialogue au niveau des ministres des affaires étrangères, chaque année, à New York. Dans le cadre du Programme indien de coopération technique et économique (PICTE), l'Inde partage ses connaissances techniques avec divers pays de la région. Un projet d'accord de coopération économique et commerciale est en cours de négociation avec le Honduras, qui étendra les programmes de formation disponibles en Inde. Le Nicaragua a également été un partenaire dans la coopération au titre de ce programme. L'Inde a également offert divers cours au titre du programme au Panama et en El Salvador. Fait notable, un accord a été conclu récemment entre quatre compagnies de logiciels indiennes et la Fondation d'El Salvador pour le développement économique et social (FUSADES), pour un cours de formation de neuf mois dispensé à 120 ressortissants de ce pays en Inde. Nous continuons d'élargir la coopération économique et technique entre l'Inde et les pays d'Amérique centrale, en lui donnant en particulier la dimension régionale qu'elle requiert.

Des années d'efforts acharnés pour le développement économique dans la région ont été gravement compromises par une catastrophe naturelle. Les dégâts causés par l'ouragan Mitch sont d'une ampleur incroyable : 14 000 morts, près de 20 000 disparus et présumés morts et trois millions de sans-abri. Selon les estimations officielles, il faudra à l'Amérique centrale des dizaines d'années pour reconstruire l'infrastructure détruite et se remettre des pertes économiques résultant des dégâts provoqués par l'ouragan. La semaine dernière, à une réunion en El Salvador, les dirigeants du Nicaragua, du Costa Rica, du Honduras, d'El Salvador et du Guatemala ont lancé un appel à la Banque mondiale, au Fonds monétaire international, à la Banque interaméricaine de développement et à la Banque centraméricaine d'intégration économique afin qu'ils participent à la mise au point d'un plan de reconstruction intégral pour la région. Comme l'indiquait Alejandro Martínez Cuenca, économiste du Nicaragua et ancien ministre de la planification, actuellement directeur d'une fondation internationale traitant du défi économique mondial :

«L'Amérique centrale ne sera pas en mesure de se relever de cette tragédie avec des projets et la charité. La seule solution est d'encourager une initiative de type *Plan Marshall*. Les pays d'Amérique centrale ont été détruits à un tel point que l'on penserait qu'une guerre y a eu lieu.»

Nous faisons nôtre cet appel. Vu les circonstances, la conclusion du Secrétaire général dans son rapport rédigé avant les dégâts causés par l'ouragan Mitch, appelant au plein engagement de la communauté internationale, est tout à fait d'actualité. Il y a eu également des demandes d'annulation de la dette des pays de la région et des appels pour des efforts de reconstruction immédiats et à grande échelle bien au-delà d'une simple fourniture de secours. La communauté internationale doit se rendre compte des dégâts provoqués par cette calamité et redoubler d'efforts pour alléger les souffrances des peuples de la région. Malgré ses contraintes en matière de ressources, l'Inde s'efforcera de contribuer au mieux de ses capacités aux efforts internationaux pour fournir une aide aux pays touchés d'Amérique centrale et participer à leur redressement et à leur reconstruction à long terme.

*La séance est levée à 13 h 5.*